

**Séance du Conseil de Ville  
du 17 janvier 2005 à 18.00 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 01 / 2005**

1. Salutations du doyen d'âge, M. Hubert Crevoisier
2. Appel
3. Promesse solennelle
4. Désignation de deux scrutateurs provisoires
5. Constitution du Bureau
  - a) Présidence
  - b) 1<sup>ère</sup> vice-présidence
  - c) 2<sup>ème</sup> vice-présidence
  - d) scrutateurs

**1. SALUTATIONS DU DOYEN D'ÂGE, M. HUBERT CREVOISIER**

**M. Hubert Crevoisier** : M. le Ministre, M. le Chef du Service des communes, Mmes et MM. les membres du Conseil de Ville, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, Mmes les Secrétaires. Il m'appartient de présider notre séance constitutive puisque je suis votre aîné, et que cette tâche, je le précise, revient au doyen d'âge en vertu de l'art. 2 al. 2 du Règlement du Conseil de Ville. Avant d'autres considérations, ce sont plusieurs sujets d'émotion dont je voudrais tout d'abord vous faire part. En tout premier lieu, évidemment, l'émotion, qui nous étreint tous encore, et qui nous tiendra longtemps, à la pensée de ces milliers de frères humains emportés par la vague destructrice, à ces enfants soudain laissés orphelins, à ces papas et mamans soudain laissés sans enfants, à ces fratries soudain trouées, à ces couples soudain cassés, à ces familles soudain amputées, à ces amis et proches soudain spoliés dans leurs affections, à tous ces survivants d'autant plus affligés qu'ils demeureront le plus souvent sans trace de leurs êtres chers. Je propose que nous nous recueillions un instant à la mémoire des disparus et en témoignage de sympathie envers toutes les populations si tragiquement frappées. Vous êtes priés de vous lever. Je vous remercie.

Il faut ardemment souhaiter que le formidable élan de solidarité que cette catastrophe a suscité débouche sur des actions de revitalisation efficaces et contrôlées et contribue au rapprochement des peuples de cette planète terre, décidément bien petite, et dont les forces violentes contrastent avec la fragilité de ses occupants. Puissent de pareils cataclysmes nous rendre conscients de la relative précarité de notre condition humaine, vigilants et humbles, mais aussi, en réaction, aviver positivement nos aspirations à la connaissance. Je suis ému de me voir ici devant vous socialement affiché doyen d'âge, alors que je me sens toujours petit frère, toujours petit dernier, même à 63 ans, d'une famille de 7 enfants. Passez-moi cette note personnelle. Je suis ému à la pensée que j'aurai été, que je suis, un quart d'heure durant, le premier citoyen de la ville. Plus fondamentalement, je suis ému de présider à une manifestation de démocratie appliquée. Nous allons doter notre conseil des organes qui lui permettront de fonctionner dans l'harmonie et l'efficacité.

Commune, Canton, Confédération, l'autonomie communale, que notre conseil concrétise, est le premier niveau du système démocratique suisse. Et ce système, vous en êtes convaincus autant que moi, n'est pas le plus mauvais. Combien de dictatures, de pouvoirs usurpés et corrompus, d'Etats centralisateurs, autoritaires et fermés pour quelques pays occidentaux où règne un état de droit qui essaie de conjurer, au bénéfice du plus grand nombre, le règne sauvage de la loi du plus fort ? Ce régime privilégié se mérite. Il implique des devoirs, notamment le devoir de s'intéresser et de participer activement à la vie publique. Notre présence ici montre que nous l'avons compris. Et c'est tout à notre honneur.

Mon statut d'aîné m'autorise, si ce n'est qu'il ne m'y oblige, à tenir éveillées les mémoires. Je suis né pendant la dernière guerre, alors que les Alliés allaient devoir batailler à mort pour repousser un régime extrême droitier envahissant et détestable, c'est le moins que l'on puisse dire. En 2000, j'ai eu l'occasion de me rendre à Leipzig qui fêtait le

250<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Jean-Sébastien Bach. Leipzig avait retrouvé la liberté depuis 10 ans. Entre les concerts, on y visitait le palais de la Stasi qui se présentait encore tel que l'avaient précipitamment abandonné les policiers de sinistre réputation; les meubles y étaient encore en place avec leurs accessoires : centrales d'écoute, lampes à lire le courrier à travers les enveloppes, objets de torture, salles de torture... Les murs étaient tapissés de textes en A4; c'étaient notamment les règlements, prescriptions et autres ordres internes de la Stasi; sur l'un était prescrit que dans chaque locatif devait habiter au moins un policier, comment celui-ci devait avoir l'oeil sur les colocataires; il devait en particulier repérer les enfants qui montraient des aptitudes à devenir de bons policiers et les guider vers des établissements de formation spéciaux dès leur préadolescence, les arrachant souvent à leur milieu familial. On passait devant ce qui avait été la chapelle de l'Université, un chef-d'oeuvre du XII<sup>ème</sup> siècle, démolie dans les années 80 et transformée en salles de cours. Sa façade a été vidée; on en a conservé la structure en remplaçant les poutres en bois par des poutrelles d'acier dans lesquelles on a inséré un immense monument de style réaliste socialiste - émouvant en soi d'ailleurs - montrant un puissant Lénine guidant le prolétariat en marche. On visitait une église au mobilier blanc dans laquelle se ralliaient en masse les fidèles pour prier le lundi soir à 20 heures, dans les mois qui ont précédé la chute du Mur de Berlin. Sentant la situation se tendre et n'osant pas en empêcher l'entrée directement, la Stasi remplissait l'église dès 18 heures de ses propres policiers.

Voilà. La dernière guerre. La Chute du Mur de Berlin. Et entre deux, c'est-à-dire vers mon arrière jeunesse, un slogan qui faisait florès clamait "Prenez vos libertés". Et bien ce soir, je vous dis "Prenons nos libertés". Attelons-nous à la tâche avec courage, lucidité, persévérance. Méfions-nous des idéologies. Sachons juger de la situation avec distance et réalisme. Soyons imaginatifs et enthousiastes. Voyons l'avenir positivement. Il fait bon vivre à Delémont. Faisons-le savoir, car nous devons nous rendre attractifs. Cultivons notre bonheur, tout en étant conscients de la nécessité de le partager. Nous aurons la légitime satisfaction de voir notre ville façonnée par nos interventions. Ayons le sens du possible et des priorités. Ayons toujours le souci des générations qui nous suivent. Donnons-nous la peine d'écouter. Laissons de côté les préjugés. Débattons dans la sérénité.

Voilà. Je me réjouis quant à moi d'entamer cette nouvelle législature. Je vous remercie de votre attention.

## 2. APPEL

### ***Conseil de Ville***

59 membres sont présents.

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Dominique **Baettig**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Michel **Broquet**, Pierre **Brülhart**, Florence **Chételat**, Pierre **Chételat**, Alphonse **Chèvre**, Francine **Chollet**, Hubert **Crevoisier**, Jean-Bernard **Deillon**, Françoise **Doriot**, Christophe **Egger**, Sarah **Erard Jaekel**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Christian **Gugger**, Walter **Harris**, Michel **Hirtzlin**, Sabine **Jaquet**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Juliette **Kohler**, Sébastien **Lapaire**, Marco **Lorenzini**, Jacques **Marchand**, Pascal **Mertenat**, Philippe **Monnet**, Elvire **Mosimann**, Béatrice **Müller**, Didier **Nicoulin**, André **Parrat**, Jean **Parrat**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Luciano **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Michel **Rion**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Raphaël **Scarciglia**, Anne **Seydoux**, Romain **Seuret**, Andrée **Stadelmann**, Claude **Tendon**, Michel **Thentz**, Pierre **Tschopp**, Félix **Vazquez**, Anselme **Voirol**, Pierre-Alain **Voisard**, Alain **Vollmer**, Gérard **Wicht**.

### Sont excusés

Mme, M., Claude Chèvre, Romain Godinat, Marie-Claire Grimm, Giuseppe Natale, Luc Schindelholz, Alain Voirol.

### ***Conseil communal***

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département culture, jeunesse et sports

- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Rémy **Meury**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

**Secrétariat communal, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, secrétaire communale  
 Mme Nadia **Maggay**, secrétaire communale adjointe  
 M. Olivier Caillet, **huissier**

**3. PROMESSE SOLENNELLE**

**M. Claude Hêche**, ministre : M. le Président, M. le Maire, Mmes et MM. les Conseillers de ville, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM.

C'est une séance inaugurale hautement symbolique à laquelle nous assistons aujourd'hui, puisque pour la première fois en Suisse, une personnalité d'origine étrangère présidera un législatif communal. J'adresse (par anticipation) mes félicitations à M. Prudente et partage la fierté de votre Législatif et de votre Exécutif, qui offrent ainsi un bel exemple d'ouverture et d'intégration.

Je vous salue toutes et tous très cordialement et je vous félicite chaleureusement pour votre élection - ou réélection - au sein du Conseil de Ville et du Conseil communal. Vous entamez aujourd'hui un nouveau mandat qui témoigne de votre volonté d'engagement pour la collectivité publique. Vous allez y consacrer du temps - peut-être même beaucoup de temps - vous allez y consacrer de l'énergie mais surtout, vous allez mettre vos qualités, votre intelligence et vos compétences au service de vos concitoyens. Au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, je tiens à vous en remercier très sincèrement.

Votre élection intervient dans une période de profondes réformes dans les relations entre les communes et l'Etat. Les relations et champs d'activités des différentes collectivités ont été passés au peigne fin et à l'issue d'un processus qui aura duré plusieurs années, la nouvelle péréquation financière, en l'occurrence, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

L'un des changements les plus significatifs est lié au fait que désormais, les charges de la santé seront entièrement assumées par l'Etat et non plus partagées entre l'Etat et les communes, ce qui soulagera considérablement les finances communales. En parallèle bien sûr, les quotités d'impôts doivent être adaptées et je dois dire ici que les communes, excepté une, qui ont jusqu'à ce soir déjà passé leurs budgets en assemblée, ont parfaitement joué le jeu avec même, dans certains cas, des baisses supérieures aux recommandations cantonales. Nous ferons évidemment un bilan une fois que tous les budgets communaux auront été adoptés.

Autre nouveauté de cette péréquation, toutes les charges réparties entre l'Etat et les communes le seront désormais selon un critère simple, celui de la population résidant dans la commune au 31 décembre de l'année précédant l'exercice comptable. Un fonds de péréquation permettra en outre de compenser les différences de ressources fiscales entre les communes, en quelque sorte d'assurer une certaine solidarité entre les communes aisées et les communes moins aisées. Ce nouveau système a l'avantage de simplifier les relations entre l'Etat et les communes et apportera aussi, nous l'espérons, plus d'équité entre les communes.

Relevons encore qu'un fonds de soutien stratégique est institué. Il vise à soutenir les communes confrontées à des événements extraordinaires (Lothar, glissement de terrain) ainsi qu'à faciliter la transition entre l'ancien et le nouveau système de péréquation financière. La réforme vise aussi - et ce point concerne directement Delémont - à renforcer l'équité entre les communes centres et les villages environnants, qui bénéficient de certaines prestations sans en assumer les coûts. C'est le cas notamment pour les différentes infrastructures sportives ou culturelles financées par la ville et utilisées par la population de l'ensemble de la région. Dans un souci d'une meilleure équité, il sera désormais tenu compte partiellement de ces charges dans la péréquation.

Vous savez aussi que l'Etat encourage les communes à fusionner et qu'un fonds est également prévu pour les soutenir dans ces démarches. Il ne s'agit pas pour nous de suivre une mode ou de céder à la "fusionnisme" qui touche parfois les grandes entreprises. Néanmoins, il faut constater aujourd'hui que plus de la moitié de nos communes ont moins de 400 habitants et peinent soit à renouveler leurs autorités, soit à offrir des prestations à la hauteur des attentes de leurs citoyens. Réformer nos structures communales est dès lors une nécessité. Dans ce sens, le Service des communes a reçu pour mandat de contacter un certain nombre de communes pour lancer des projets de fusion.

Mesdames et Messieurs, vous entamez un mandat très important à mes yeux. Entre vos mains vont passer de nombreux dossiers - dont certains vont se traduire en projets concrets et visibles, vous allez apporter vos idées, votre sensibilité, votre créativité à la gestion communale. Vous aurez parfois le sentiment que les choses n'avancent pas assez vite, que les procédures sont longues et parfois parsemées d'embûches, mais à l'issue de votre mandat, d'ici quatre ou huit ans, vous mesurerez sans doute avec une certaine fierté le chemin parcouru.

D'ici là, les défis qui vous attendent sont nombreux. Ils sont de nature démographique - Delémont a perdu des habitants ces dernières années - de nature économique, avec l'ouverture de la Zard et la création d'emplois dans des secteurs technologiques à forte valeur ajoutée, de nature environnementale aussi - Delémont se profile comme ville des énergies renouvelables. Je souhaite aussi que la législature qui s'ouvre soit celle du renforcement de différents liens et d'une collaboration accrue à l'échelon local, dans le cadre de l'agglomération delémontaine, à l'échelon régional, notamment avec Porrentruy et Moutier, enfin plus largement avec d'autres villes, dans l'Arc jurassien et le bassin bâlois. Soyez assurés que les autorités cantonales suivront avec intérêt vos travaux et, après examen et analyse des projets déposés, ne manqueront certainement pas de vous apporter leur soutien.

A l'occasion de cette séance inaugurale de votre Législatif, j'aimerais encore vous transmettre ce message : n'ayez pas peur de bousculer les idées reçues et d'imaginer des solutions audacieuses et novatrices. Faites preuve d'innovation dans la gestion des dossiers afin de continuer à offrir à la population de votre ville des prestations et un cadre de vie de qualité. Vos concitoyens attendent - et c'est la moindre des choses - que l'on prenne leurs aspirations au sérieux et qu'on y apporte des réponses adéquates.

J'aimerais également attirer votre attention sur le besoin suivant : la protection de la jeunesse, le soutien à la famille, aux personnes sans emploi, aux victimes d'infractions et aux handicapés sont des mesures qui visent à l'intégration de tous les membres de la société, en évitant de laisser les plus faibles au bord du chemin. Il n'est pas concevable que l'Etat et les communes relâchent leurs efforts sur ce point. Nous devons toujours avoir cela à l'esprit.

Je sais aussi - et l'honnêteté me commande de vous y rendre attentifs - que la tâche qui vous attend n'est pas simple. Vous allez sans doute rencontrer quelques difficultés, peut-être même des désillusions, vous allez vous heurter à toutes sortes de résistances... Mais votre nouvelle tâche promet aussi d'être très gratifiante car l'activité au sein d'une commune - à l'Exécutif mais également au Législatif - procure de grandes satisfactions et un contact privilégié avec les personnes. La commune, faut-il le rappeler, est le premier pilier du système démocratique et fédéraliste suisse. Elle est par excellence le lieu où s'apprend l'exercice des responsabilités politiques et, pour beaucoup, où s'exercent les premiers mandats populaires. La commune, parce qu'elle est proche des citoyens, est aussi le lieu où l'on peut le mieux rétablir le climat de confiance dont nous avons besoin. Cela nécessite une transparence accrue, un effort de communication pour faire passer dans le public nos objectifs et nos priorités et le maintien d'un débat permanent au sein de l'opinion publique.

Je voudrais également vous assurer que vous ne serez pas seuls dans vos efforts. Depuis l'entrée en souveraineté, les communes entretiennent de bonnes relations avec l'administration cantonale et collaborent étroitement. Si parfois des divergences peuvent survenir, les sentiments de confiance et de cordialité réciproques l'ont toujours emporté. N'hésitez donc pas à recourir à l'aide des services et offices de l'Etat lorsque vous êtes confrontés à des problèmes et à des interrogations, car vous trouverez des interlocuteurs attentifs et comme vous soucieux de l'intérêt public.

Je tiens encore une fois et très sincèrement, à vous souhaiter beaucoup de bonheur dans l'exercice de votre mandat, car comme le dit la sagesse populaire, "les heures que l'on consacre aux autres ne sont jamais des heures perdues". Je forme le vœu que vous puissiez exercer vos talents au sein de votre commune, et que les idées nouvelles que vous apporterez contribueront à faire émerger de nouveaux projets utiles à l'ensemble de nos collectivités locales, voire cantonales.

Je vous remercie de votre attention.

Je vais vous donner lecture de la promesse solennelle et à l'appel de votre nom, je vous invite à dire "je le promets". "Je promets de défendre les droits du peuple et du citoyen, de respecter la constitution et les lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge."

**Les personnes suivantes font la promesse solennelle :** Mmes et MM. Dominique Baettig, Yves Bregnard, Pierre Brülhart, Francine Chollet, Florence Chételat, Jean-Bernard Deillon, Jean-Yves Gentil, Christian Gugger, Sabine Jaquet, Juliette Koller, Sébastien Lapaire, André Parrat, Luciano Prudente, Rita Rais, Philippe Rottet, Josy Simon, Félix Vazquez.

#### 4. DÉSIGNATION DE DEUX SCRUTATEURS PROVISOIRES

**M. Hubert Crevoisier**, président, désigne M. Michel Hirtzlin et Mme Jeanne-Andrée Jeannerat en qualité de scrutateurs.

#### 5. CONSTITUTION DU BUREAU

##### a) Présidence

**M. Gérard Wicht**, PCSI, propose M. Francesco Prudente en qualité de Président du Conseil de Ville pour l'année 2005.

**DECISION : M. Francesco Prudente est élu Président du Conseil de Ville 2005, à l'unanimité, par 49 voix.**

**M. Hubert Crevoisier** : Mmes et MM. les Conseillers de ville, avant d'abandonner à M. Prudente le siège qui lui revient, je me permets une dernière intervention.

L'année 2004 dans le Jura a été une année de commémoration : les 30 ans du Plébiscite et les 25 ans d'autonomie. A cette occasion, toute une série de manifestations ont suggéré aux Jurassiens de s'interroger à propos de leur identité. Je pense à la série de portraits filmés sous le titre *Jura*, à l'exposition de peintures *La Tentation de l'Aventure*, mais surtout à l'exposition proposée par le Musée jurassien à l'enseigne d'*Eclats d'identité* et qui proposait notamment une série de citations illustrant précisément ce concept d'identité. L'élection à laquelle nous venons de procéder et qui confie la présidence de notre Législatif à un ressortissant étranger établi chez nous depuis 45 ans, me paraît tomber comme un point d'orgue à ces manifestations. L'une de ces citations, elle est d'Amin Maalouf, écrivain libano-français, disait, je la lis : "... les sociétés devraient assumer, elles aussi, les appartenances multiples qui ont forgé leur identité à travers l'Histoire, et qui la cisèlent encore; elles devraient faire l'effort de montrer, à travers des symboles visibles, qu'elles assument leur diversité, afin que chacun puisse s'identifier à ce qu'il voit autour de lui, que chacun puisse se reconnaître dans l'image du pays où il vit, et se sente encouragé à s'y impliquer ...".

Mmes et MM., avec l'élection de ce soir, je pense que nous sommes dans le vif du sujet. Je propose que cette citation figure en exergue du grand livre que nous nous apprêtons à écrire durant les 4 ans de la législature qui s'ouvre.

Signor presidente, ci ralleghiamo di lavorare sotto la sua guida. Lei ci rappresenterà in numerose manifestazioni ufficiali come primo cittadino Italiano di Delémont. Tengo a dirle che noi tutti ne siamo molto fieri. Le auguro un anno gratificante e ricco di

soddisfazioni alla presidenza del legislativo della nostra città e le lascio il seggio que sarà il suo per tutto il 2005. Tanti auguri e felicitazioni.

**M. Hubert Crevoisier** cède le siège de président à M. Francesco Prudente.

**M. Francesco Prudente** : Je voudrais dire à M. le Doyen "grazie ...". Mmes et MM., les Conseillères et Conseillers communaux, M. le nouveau Maire, M. le Ministre, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers de ville, Chers amis.

Ce n'est pas sans une grande émotion et une très grande tension dans mon corps que, je vous assure que j'ai des difficultés, je tremble un peu, je voudrais quand même m'excuser avant tout parce que vous devez savoir que ma langue maternelle est l'italien et que le français est ma langue adoptive. Donc il pourrait y avoir des lapsus, des manières qui ne sont pas peut-être justes en grammaire, de terminologie exacte, alors je vous prie de m'en excuser d'avance.

Je suis particulièrement honoré, bien sûr que ça me fait particulièrement plaisir d'être parmi vous, et le premier puisque ça sera une première suisse. Je suis ému, ému parce que pour la première fois, un travailleur immigré accède à la plus haute charge dans un Législatif. En 1961, quand je suis arrivé ici, j'étais un jeune homme de 17 ans. Jamais au grand jamais je n'aurais pu penser qu'un jour ce jeune homme-là puisse accéder à la première charge dans un Législatif jurassien. C'est une première en Suisse. Dès l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura, en 1980, on était fous de joie d'avoir le droit de vote sur le plan cantonal et communal. C'était quelque chose de fantastique. Dans notre communauté italienne, c'était la fiesta. Mais au fur et à mesure qu'on avançait, on a vu qu'il y avait une anomalie dans la Constitution jurassienne. Qu'est-ce que c'était, cette anomalie ? Mais c'était tout simplement que, selon la Constitution jurassienne, toutes les citoyennes et citoyens qui ont le droit de vote peuvent participer aux assemblées communales. Bien sûr, Delémont, Bassecourt et Porrentruy, à ce moment-là il n'y avait pas encore Les Bois, nous ne pouvions pas, nous, être éligibles au Conseil de Ville. Chacun de nous a fait ses démarches dans son parti, moi y compris dans le PCSI, nous avons demandé, et aussi au sein de la Commission communale pour l'insertion des étrangers, nous avons travaillé. M. le Maire de ce moment-là, M. Jacques Stadelmann, nous a soutenus. Il y a quatre ans, vous avez encore réalisé une autre première, c'est-à-dire l'éligibilité au Conseil de Ville. Ça nous comblait de joie. C'est vrai, c'était quelque chose de fantastique. Et à vous c'est l'honneur de nous avoir acceptés tels que nous étions avec nos côtés positifs et négatifs. Et ça, ça vous fait honneur et ça fait honneur aussi à tous les travailleurs immigrants de notre canton.

Actuellement, les émigrés sont considérés comme des citoyens à part entière. L'intégration dans le contexte social, culturel et politique dans notre canton et dans notre commune est une réalité. Mais je voudrais quand même dire quelque chose d'autre. M. le Ministre, il manque quelque chose dans l'intégration complète des travailleurs migrants dans notre canton. Cette chose, c'est tout simple, c'est de participer aussi activement à l'éligibilité pour le Parlement jurassien. Ça serait vraiment pour l'intégration des travailleurs migrants la cerise sur le gâteau. J'ai bien dit seulement l'éligibilité au Parlement. Parce que demander plus ça pourrait déranger la sensibilité des électeurs jurassiens. Donc on ne va pas plus loin. Et ça, je suis le porte-parole de beaucoup de mes compatriotes, beaucoup de gens que je connais d'autres nationalités et c'est une réalité. Nous ne voudrions pas refaire l'expérience de 1996.

Pour cela, je voudrais remercier tous les citoyennes et citoyens de la République et Canton du Jura de nous avoir donné le droit de vote sur le plan cantonal et communal et l'éligibilité dans les Législatifs communaux. Aux citoyens de la ville de Delémont, qui nous ont accordé leur confiance et à vous-mêmes, Mmes et MM., puisque vous m'avez porté à cette charge, je vous remercie du plus profond de moi-même. Le doyen tout à l'heure a parlé de cette catastrophe qu'il y a eu en Asie du Sud-Est. Et puisqu'on a été de première en première, je vous proposerai aussi une autre première. Une pensée pour ces personnes qui sont décédées suite à cette terrible catastrophe naturelle, ainsi qu'aux personnes qui ont perdu leurs proches. Je pense que le Conseil de Ville de Delémont pourrait être aussi promoteur d'une initiative en faveur des sinistrés de ces pays. Ce soir je ne rentrerai pas dans les détails de cette initiative parce que j'aimerais d'abord en discuter avec le nouveau Bureau qui sera constitué tout à l'heure et puis voir

si la chose est possible légalement, ou si ce n'est pas possible, on vous donnera les détails la prochaine fois.

Je voudrais vous faire part quand même du plaisir de ces quatre dernières années que j'ai passées au sein du Bureau du Conseil de Ville. C'est une attente et quelque chose de positif. Pendant ces quatre années a régné l'entente au sein du Bureau où chacun a respecté l'autre, dans l'esprit de démocratie, dans l'esprit d'ouverture. Un tel climat serait la chose la plus belle qu'il pourrait y avoir. A vous tous, Mmes et MM., je vous remercie de m'avoir accueilli et de m'avoir porté à la plus haute charge de votre commune. Merci beaucoup.

**b) 1<sup>ère</sup> vice-présidence**

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, propose la candidature de M. Giuseppe Natale, absent, à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2005.

**DECISION : M. Giuseppe Natale est élu à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2005, à l'unanimité, par 49 voix.**

**c) 2<sup>ème</sup> vice-présidence**

**M. Marco Lorenzini**, PS, propose la candidature de M. Michel Thentz à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2005.

**DECISION : M. Michel Thentz est élu à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2005, à l'unanimité, par 49 voix.**

**M. Michel Thentz** remercie les membres du Conseil de Ville pour la confiance témoignée.

**d) Scrutateur 1**

**Mme Jeanne-Andrée Jeannerat**, PDC-JDC, propose la candidature de Mme Anne Seydoux au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2005.

**DECISION : Mme Anne Seydoux est élue au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2005, par 42 voix.**

**Mme Anne Seydoux** remercie les membres du Conseil de Ville pour la confiance témoignée.

**Scrutateur 2**

**M. Christophe Egger**, PLR, propose la candidature de M. Romain Seuret au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2005.

**DECISION : M. Romain Seuret est élu au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2005, par 48 voix.**

**M. Romain Seuret** remercie les membres du Conseil de Ville pour la confiance témoignée.

**M. le Maire** : M. le Président du Conseil de Ville, M. le Président du Gouvernement, M. le Chef du Service des communes, Mmes, MM.

Au nom du Conseil communal et en mon nom personnel, j'aimerais adresser mes plus vives félicitations aux personnes qui ont été élues ce soir. Mes félicitations vont également à celles et ceux qui ont passé avec succès l'épreuve des dernières élections communales. A vous toutes et tous, Mmes et MM. les membres du Conseil de Ville, nous vous remercions très sincèrement de vous mettre à la disposition de la collectivité publique delémontaine et espérons que vos fonctions respectives vous apporteront de légitimes et nombreuses satisfactions.

J'aimerais revenir un bref instant sur le moment historique que nous venons de vivre. Par votre vote de confiance et d'ouverture, M. Francesco Prudente est devenu le premier ressortissant étranger élu à la présidence du Législatif d'une ville suisse. Cette élection a été rendue possible grâce au large droit politique accordé aux étrangers par la Constitution cantonale jurassienne. Mais au-delà des dispositions de la charte fondamentale de l'Etat jurassien, elle est surtout le résultat de l'implication toujours plus importante des ressortissants étrangers dans la vie économique, sociale et associative delémontaine. A Delémont les ressortissants étrangers fournissent d'importantes prestations à la collectivité. Par leurs impôts et leur travail notamment, et aussi dans une multitude d'autres domaines. Du fait qu'ils assument les mêmes devoirs que les Suisses, il est naturel qu'ils obtiennent les mêmes droits. L'élection de M. Prudente témoigne du rôle important que jouent les ressortissants étrangers dans la vie locale. Leur participation à l'activité politique delémontaine est un enrichissement conséquent. L'accès au processus démocratique de notre commune est nécessaire au rapprochement et à la cohésion sociale des populations qui partagent le même espace de vie. Delémont a la réputation d'être une ville ouverte aux étrangers. Aujourd'hui, elle devient pionnière dans le domaine de l'éligibilité des étrangers, ce dont nous sommes particulièrement fiers. Ce soir, nous venons de gagner le pari de l'intégration par l'engagement civique de tous au niveau de notre commune. Mmes et MM. les Conseillers de ville, Delémont a fait un pas énorme aujourd'hui. Ce geste à lui seul peut engager une dynamique extrêmement positive pour l'image de notre ville. "Delémont ville d'accueil", vous venez véritablement de donner du sens à ce slogan. Le Conseil communal vous adresse, M. Prudente, ses plus vives félicitations. Vous voilà premier citoyen de notre ville, vous voilà aussi porte-drapeau des communautés étrangères. Bonne chance dans vos nouvelles fonctions.

Un mot Mmes et MM. pour vous parler des terribles événements qui ont marqué la fin de l'année dernière. Trois semaines après le raz-de-marée qui a si dramatiquement frappé les pays de l'Océan Indien, chaque jour nous fait mesurer l'ampleur de cette catastrophe. Nous saluons le magnifique élan de générosité des Suisses et des Jurassiens qui s'engagent et qui répondent en masse à l'appel des organisations humanitaires pour venir en aide aux populations frappées par cette tragédie, une tragédie qui est aussi la nôtre car chacun ressent aujourd'hui à quel point, par delà les distances, nous formons une seule et même humanité. Lors de sa première séance de l'année, le Conseil communal a décidé de débloquer un montant de fr. 12'000.-, ce qui correspond à un peu plus de fr. 1.- par habitant pour aider au financement des opérations de reconstruction. La contribution financière de la ville financera un projet bien précis qui n'a pas encore été arrêté pour l'instant. Nous déterminerons ce projet après avoir pris contact avec les associations humanitaires et avec les Jurassiens installés dans les pays sinistrés.

La séance de ce soir marque le début d'une nouvelle législature. Le Conseil communal souhaite installer avec votre autorité des relations de confiance, respectueuses des prérogatives des uns et des autres. Nous espérons que nos débats seront francs et sereins, même si la vivacité de la discussion fait partie intégrante du débat démocratique. Nous aurons à relever ensemble de nombreux défis. Le Conseil communal se réjouit de travailler et de collaborer avec Le législatif et ne doute pas de son esprit de responsabilité. En ce début d'année 2005, le Conseil communal vous présente ses vœux les plus sincères et les plus chaleureux, pour vous-mêmes, pour tous les vôtres, pour tous les Delémontains. Je vous remercie de votre attention et vous invite, au nom de l'Exécutif, à l'issue de votre séance, à prendre le verre de l'amitié dans la salle du Conseil communal.

La séance est levée à 19 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire adjointe :

Francesco Prudente

Nadia Maggay